

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP27-2025, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les bâtiments de 3 logements dans la zone résidentielle FJ28R, d'autoriser les services de restauration dans la zone GK22C, d'autoriser les services d'accommodation dans la zone commerciale DL05C, création de la zone GH16R afin d'autoriser les bâtiments de 3 logements dans une partie de la zone résidentielle GH06R, d'autoriser les enseignes sur poteaux sur des terrains grevés d'une servitude de passage en zone agricole et de retirer le tracé d'un cours d'eau dans le secteur de la rue Marie-Ange »

---

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 17 novembre 2025, a adopté le premier projet de règlement numéro PP27-2025, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les bâtiments de 3 logements dans la zone résidentielle FJ28R, d'autoriser les services de restauration dans la zone GK22C, d'autoriser les services d'accommodation dans la zone commerciale DL05C, création de la zone GH16R afin d'autoriser les bâtiments de 3 logements dans une partie de la zone résidentielle GH06R, d'autoriser les enseignes sur poteaux sur des terrains grevés d'une servitude de passage en zone agricole et de retirer le tracé d'un cours d'eau dans le secteur de la rue Marie-Ange ».

2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 17 décembre 2025, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au Règlement numéro 0663-2016 de zonage, afin :

- d'autoriser les bâtiments de 3 logements dans la zone résidentielle FJ28R (secteur situé au nord du boulevard Leclerc Ouest, entre les rues Fréchette et Saint-Viateur);
- d'autoriser les établissements de restauration dans la zone commerciale GK22C (secteur situé de part et d'autre de l'avenue du Parc et à l'ouest de la rue Dufferin);
- d'autoriser les services d'accommodation dans la zone commerciale DL05C (secteur situé de part et d'autre de la rue Dufferin, au nord du boulevard David-Bouchard Nord);
- de créer la zone résidentielle GH16R (secteur situé à l'est de la rue Simonds Sud et au nord de la rue Maisonneuve) et de définir les groupes, classes d'usages et normes d'implantation;
- d'autoriser les enseignes sur un terrain autre que celui où s'exerce l'usage auquel il réfère, en zone agricole; et
- de retirer le tracé d'un cours d'eau au plan de zonage dans le secteur de la rue Marie-Ange.

4. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter concernées.

5. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.

6. Que ce projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au [www.granby.ca/fr/avis-publics](http://www.granby.ca/fr/avis-publics), sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 21 novembre 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 21 novembre 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 21 novembre 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland